



Marilen Matter Graf
Cheffe du Sport d'Elite FSSU
c/o ASVZ Sport Center Polyterrasse
ETH Zürich | CH-8092 Zürich
Tel.: +41 44 632 87 51
Mob.: +41 79 335 69 71
e-mail: marilen.matter@shsv.ch

UNIVERSIADE 2017 à TAIPEI (TPE/Chine) du 19 au 30 août

A CONDITIONS GENERALES POUR TOUTES LES SPECIALITES SPORTIVES
Gymnastics Basketball Golf Rowing Volleyball Swimming Athletics Taekwondo
Football Waterpolo Archery Fencing Judo Shooting Table Tennis Badminton Diving
Tennis Rollersports

1. Objectifs de la fédération

Lors de l'Universiade, les athlètes sélectionné(e)s doivent au minimum, confirmer les performances qui correspondent aux conditions de sélection. Avec ce niveau de performances ils devraient pouvoir se placer – dans les conditions régnant en Corée – dans le premier tiers des classements. (voir point 2)

La confirmation du niveau de performance pendant la saison d'été 2017 est une condition essentielle pour pouvoir présenter la même performance à l'Universiade. Les critères correspondants doivent être intégrés dans les concepts de sélection des différentes spécialités sportives.

2. Critères formels

Pour participer à l'Universiade d'été 2017, il faut remplir les conditions suivantes :

- Citoyenneté suisse
- Age : en général : date de naissance comprise entre le 01.01.1989 et le 31.12.1999
(Sauf : Basketball : date de naissance comprise entre le 01.01.1993 et le 31.12.1999)
- Statut d'étudiant :
 - Immatriculation régulière dans une université reconnue, suisse ou étrangère, ou dans une HES suisse (voir „GAME MANAGER“ [Certificate of Academic Eligibility](#), [liste des HES reconnues en Suisse](#)). Si un athlète n'est pas inscrit dans une Université ou HES (voir liste „GAME MANAGER“) il faut communiquer à la FSSU.
 - ancien étudiant ; la date de fin d'études ne doit pas être antérieure à 2016 (certificat de fin d'études, diplôme) ; ou
 - dans des cas exceptionnels (décision FSSU) les étudiants ayant obtenu leur maturité ou leur diplôme d'école normale ou moyenne et pouvant présenter la confirmation qu'ils pourront commencer leurs études dans une université au semestre de printemps 2017 ou au semestre d'automne 2017. Ces athlètes doivent déjà s'annoncer comme susceptible lors de la demande au FSSU

Voir également le formulaire PDF correspondant : **Qualification FISU sur „GAME MANAGER“**



3. Mode de sélection

Tous les athlètes qui souhaitent participer à l'Universiade doivent s'inscrire par écrit (en indiquant les coordonnées nécessaires) auprès du chef de discipline correspondant au sein de la FSSU.

Délai pour les inscriptions : 07.04.2017

Toutes les données sur „GAME MANAGER“ doivent être remplies complètement par les athlètes

Date de sélection : 07.07.2017

La composition de la commission de sélection est fixée dans le règlement Ressort TK International FSSU et est composée par les fonctionnaires suivants :

- Cheffe du sport de compétition SHSV (MM)
- Chef de discipline
- Chef de délégation (MA)

4. Autres dispositions

Si le nombre des athlètes qui remplissent les conditions de sélection dépasse le nombre des participants pouvant être inscrits à l'Universiade, les places seront attribuées par la commission de sélection aux athlètes présentant le plus haut potentiel de performance.

Au cas où les compétitions ne peuvent pas avoir lieu pendant la période de sélection exigée, la commission de sélection a la possibilité de recourir à des résultats antérieurs.

Dans des cas exceptionnels (blessure, maladie, imprévus, etc.) la commission de sélection est autorisée à s'éloigner des conditions de sélection imposées.

Les athlètes sélectionné(e)s doivent contribuer aux frais personnels de max. CHF 1000.- (sponsors personnels etc.).

5. Santé

Les athlètes participant aux Universiades sont soumis aux règles de l'AMA dès leur sélection définitive. Le site <http://www.antidoping.ch> constitue une information importante sur le sujet. Tous les athlètes tandis que responsables (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes) sont invités à suivre les chapitres contenues sur leurs droits et devoirs comme sportifs.

Les athlètes dont la participation pourrait être mise en question pour des raisons de santé doivent se faire examiner par un médecin agréé de la FSSU.

Si les athlètes sélectionné(e)s ont ou doivent avoir connaissance de circonstances limitant ou remettant en question leur participation à l'Universiade, ils doivent en informer immédiatement le médecin de la délégation avant leur départ. Celui-ci en informera selon la situation le chef de discipline et la direction de la délégation.

Dans les deux cas mentionnés ci-dessus, la direction de la délégation prend une décision relative à la participation et à l'engagement de l'athlète en se basant sur les recommandations du médecin de la délégation.

6. Dispositions finales

Les athlètes sélectionné(e)s qui contreviennent aux dispositions (partie A et où partie B) seront dans l'obligation d'assumer la totalité des frais. D'autres sanctions demeurent réservées.

Zurich, le 21 septembre 2016/MM/v1



B Conditions de sélection pour la Discipline TENNIS

Les joueuses et joueurs, qui désirent se qualifier pour les Universiades d'été à Taipei (TPE/Chine), doivent s'annoncer officiellement jusqu'au 22. Juli 2016 auprès du chef de discipline Tennis. Ils ou elles devront compléter certaines informations supplémentaires. Pour atteindre les critères de sélection souhaités, les joueuses et joueurs devront prouver entre 01.07.2016 et 31.3.2017, lors de tournois et compétitions par équipes, leur niveau de performance et la constance des résultats. Une expérience de solide joueur d'équipe est également désirée. Une planification des entraînements et des tournois pour la période allant jusqu'aux Universiades est à établir et à remettre au chef de discipline jusqu'au 17.12.2016. Tous les résultats sont à saisir et à annoncer périodiquement par les joueuses et joueurs.

La sélection définitive basée sur la proposition du chef de discipline et de la fédération sera étudiée par la commission de sélection de la FSSU et sera connu au plus tard au 29. Mai 2017. Un Meeting de préparation obligatoire aura lieu en avril 2017.

1. Critères de sélection hommes

- ATP-Ranking Top 800
- Schweizer Klassierung Top 25

2. Critères de sélection dames

- WTA-Ranking Top 700
- Schweizer Klassierung Top 20

3. Critères supplémentaires

- Résultats de la N-suisse tournois
- Résultats de l'argent à l'étranger Prix tournois
- Résultats des Futures (10.000 et 25.000)
- Résultats des Championnats du suisse, active
- „In good standing“ avec le tennis Swiss Olympic et de la Suisse
- La qualité du plan de formation et de la concurrence a présenté Développement de la performance (national et international)
- Qualité de la demande présentée, y compris les résultats

4. Assistance

L'assistance sera assurée par le chef de discipline Tennis de la FSSU, out son adjoint. Au besoin et prenant en considération les joueuses et joueurs qualifiés, d'autres conseillers reconnus peuvent être convoqués.

5. Finance

Les athlètes sélectionnés ont on tennis pour une somme modique, d'un montant de max. CHF1'500 salaire.

Cheffe

Sport de performance FSSU

Leiter Spitzensport Swiss Tennis

DC Tennis SHSV

Marilen Matter

Alessandro Greco

Patrick Udvardi

30.06.2016/UD